

Association  
Nationale des  
Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des  
Pays




Pôles / Pays / Territoires de projet



# Réponses des candidats à l'élection présidentielle 2017

**Association  
Nationale des  
Pôles territoriaux et des  
Pays**

A large, stylized graphic element on the right side of the page, consisting of several overlapping, curved lines in blue, red, and white, pointing upwards and to the right.

**ANPP**  
22 rue Joubert  
75009 PARIS  
01.40.41.84.13  
contact@anpp.fr  
www.anpp.fr

# L'ANPP interpelle les candidats à l'élection présidentielle

Au nom de ses adhérents et de l'ensemble des Territoires de projets, l'ANPP, **Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays**, a interpellé les 11 candidats à la prochaine élection présidentielle (*1er tour : 23 Avril 2017 et second tour : 7 Mai 2017*), sur les orientations qu'ils comptent mener en matière d'aménagement du territoire, de concertation territoriale et plus globalement sur la place qu'ils entendent donner aux Territoires ruraux.

Sur la base de son [\*\*MANIFESTE – ENGAGEMENTS POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE A DESTINATION DES TERRITOIRES RURAUX >>\*\*](#), élaboré après une large consultation des acteurs des Territoires ruraux, d'experts du développement local et surtout d'élus, l'ANPP a ainsi adressé un courrier aux candidats.

Vous trouverez leurs réponses, inégales dans leur contenu, telles qu'elles nous ont été adressées.

- [Nathalie ARTAUD](#) (Lutte Ouvrière)
- [François ASSELINEAU](#) (Union populaire républicaine)
- [Jacques CHEMINADE](#) (Solidarité et progrès)
- [Nicolas DUPONT-AIGNAN](#) (Debout la France)
- [François FILLON](#) (Les Républicains)
- [Benoit HAMON](#) (Parti socialiste)
- [Jean LASSALLE](#) (Le Centre pour la France)
- Marine LE PEN (Front National)\*
- [Emmanuel MACRON](#) (En Marche !)
- [Jean-Luc MELENCHON](#) (La France insoumise)
- [Philippe POUTOU](#) (NPA)

\* La candidate du Front National (après de multiples relances) n'a pas souhaité répondre, considérant les communes et les départements, uniques interlocuteurs territoriaux pertinents et légitimes.

## Réponse de Nathalie ARTHAUD

Monsieur,

J'ai bien reçu le Manifeste des Territoires ruraux, des Territoires de projets, des Pays et Pôles territoriaux. Vous m'invitez à me prononcer sur « *ce contrat de mandature ambitieux et réaliste* » et les quatre série de propositions que vous faites, ce que je vais essayer de faire en quelques lignes, même si je n'aborderai pas tous les sujets qui vous tiennent à cœur.

Vous souhaitez en particulier répondre au « *sentiment de délaissement des territoires ruraux* » ou « *vaincre la défiance à l'égard des politiques nationales à destination de la ruralité* ».

Et bien sur ce sujet, il me semble que l'Etat qui devrait montrer l'exemple, fait le contraire et par sa politique participe à ce qui est plus qu'un sentiment d'abandon, mais un abandon pur et simple.

Bien sûr on peut débattre autour des « *incubateurs collaboratifs* », des « *laboratoires d'initiative territoriale* », de « *relocalisation écologique* », de « *silver économie* » ou de toute autre expression à la mode comme la « *transition énergétique* ». Mais « *une politique ambitieuse pour les territoires* » ne peut ignorer une évolution qui voit l'Etat, au prétexte de décentralisation, se débarrasser de compétences qu'il assumait, sans compenser financièrement ce désengagement.

Alors oser affirmer comme le fait le gouvernement que cette politique de désengagement améliorera par exemple « *l'offre de services au public* » est une tromperie. Pour ma part, en matière de territoire, je me fais plutôt l'écho des préoccupations des maires ruraux qui voient à juste titre cette politique de désertion de l'Etat comme une attaque contre les services rendus à la population, qui par ailleurs paie toute sorte d'impôts sans vraiment en apprécier l'utilisation concrète dans son quotidien.

Pour ma part je suis donc pour que l'Etat finance entièrement les nouveaux pouvoirs qu'il a confiés aux collectivités locales.

Et pour ce qui est de « l'intercommunalité » par exemple, si l'Etat incite les communes à fusionner, cela traduit bien plutôt la volonté des gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche, de faire à terme des économies : moins de communes, c'est aussi moins de secrétaires de mairie, moins d'ouvriers d'entretien, etc. Et puisque vous me posez la question sur les effectifs de la fonction publique territoriale, je ne participe pas à cette course à l'échalote qui ferait des « fonctionnaires » la cible d'économies budgétaires, que je condamne.

Sur un autre plan, diluer voire dissoudre les communes et les intercommunalités existantes dans des regroupements géants conduit à priver les habitants de la proximité humaine des maires, éloigne ces derniers des centres de décision de la population, réduisant de ce fait la démocratie locale, car les maires et les élus des petites communes, vivent aux côtés des habitants, sous leur regard.

Je considère que la coopération entre communes pour rationaliser certains investissements ou certaines activités, voire les rendre possibles, ne doit pas réduire la démocratie communale. Il faudrait au contraire soumettre, à tous les niveaux, les élus au contrôle des travailleurs et de la population.

Je suis bien consciente que je n'ai pas répondu dans le détail à toutes vos propositions mais je tiens à affirmer que si la préoccupation des gouvernements, était réellement de lutter contre le chômage, ils ouvriraient au contraire les crédits aux collectivités pour qu'elles investissent, et, ce faisant, permettent de créer des emplois ! Ils maintiendraient tous les services publics d'Etat sur l'ensemble du territoire.

En fait de « *réforme territoriale* » on a affaire à une vraie « *régression territoriale* » qui s'inscrit dans la politique d'économies budgétaires, qui concerne tout autant les collectivités que les services de la Santé ou ceux de l'Education.

Pourtant en ce temps de crise, il est encore plus vital pour les classes populaires que l'argent public serve aux catégories les plus fragiles de la population et à créer les emplois indispensables au bon fonctionnement de la société, au lieu d'être ponctionné aux communes via notamment le CICE pour remplir la poche des actionnaires des sociétés et alimenter la spéculation financière.

Et mettre fin à l'asphyxie financière des communes nécessite de s'attaquer au système capitaliste qui asphyxie l'ensemble de la société.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

**Nathalie Arthaud**





*L'union du peuple  
pour rétablir la démocratie*

L'Union Populaire Républicaine  
Bureau de campagne  
12, avenue de Wagram  
75008 Paris

A l'intention de  
Monsieur Raymond VALL  
Président de l'ANPP

Le 27 mars 2017,

Monsieur le Président,

Nous avons bien pris connaissance de votre missive et nous vous en remercions.

Vos questions sont légitimes, mais il convient de rappeler que les sujets sur lesquels vous nous interpellez sont des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée Nationale pour que de telles lois soient proposées, promulguées, ou même rappelées. L'article 5 de la Constitution prévoit en effet que le rôle du Président de la République est un rôle d'arbitrage, qu'il est le garant de l'indépendance nationale et du respect des traités.

Ces questions sont réfléchies aujourd'hui par les équipes de la campagne législative, entendu que c'est avec une majorité de députés qu'une proposition d'abrogation ou de promulgation de loi puisse être validée.

Le programme de l'Union Populaire Républicaine revêt néanmoins un attachement fort aux communes de France, à l'inscription du maillon démocratique qu'elles représentent dans la Constitution, il est donc essentiel pour nous qu'elles soient protégées dans leurs caractéristiques propres, tel que vous semblez le préconiser.

Parce que les fusions de communes et de régions sont décidées non pas par les français mais par l'Union européenne, et que celle-ci, ce faisant, condamne les premiers maillons de l'expression démocratique française, et impose aux français des lois non voulues, comme la loi NOTRe. Pour cette raison, et d'autres que nous détaillons dans notre programme, M. François ASSELINEAU s'engage dès son arrivée aux fonctions, à sortir la France de l'Union européenne, qui est la seule manière pour les français d'obtenir l'abrogation de la loi NOTRe.

Le niveau des Dotations Globales de Fonctionnement seront réajustées à leur niveau d'avant 2014, et les Conseils Départementaux reprendront leur mission axée sur le territoire.

Prévoyant des économies de bon sens de l'ordre de 70 milliards d'euros annuelles, sans jamais s'en prendre aux économies des ménages français, ces dépenses qui sont elles aussi de bon sens sont possibles, n'en déplaisent à tous les autres candidats qui veulent imposer à notre pays l'austérité.

Dans le cadre de cette élection présidentielle, nous vous invitons chaleureusement à découvrir notre programme et nos analyses sur notre site Internet [www.upr.fr](http://www.upr.fr)

Salutations républicaines,

Jean-Baptiste Baron  
Service Courrier de Campagne





## QUESTIONNAIRE de l'ANPP / Territoires ruraux : réponses de Jacques Cheminade

1- Les ruralités ne sont pas les terrains vagues de la France en voie de métropolisation, mais représentent près de 44% de notre population totale. Leurs élus remplissent une fonction de proximité essentielle, dans un territoire qui autrement se décomposerait. Ils ont besoin de disposer des moyens humains et financiers leur permettant de remplir correctement leurs fonctions. Ils entendent légitimement que leurs administrés disposent de services publics équivalant à ceux des zones urbaines et veulent conserver la maîtrise du développement économique de leurs communes.

Il faut en premier lieu mettre en place un solide dispositif de péréquation combinant le vertical (attribution globale de plus de moyens financiers aux collectivités les plus pauvres) et horizontal (accroître le reversement des ressources des collectivités les plus riches aux plus pauvres). Ces péréquations existent, mais elles sont notoirement insuffisantes. Je lancerai une réflexion d'ensemble sur leur application, pour rendre concret le principe de solidarité. En outre, la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) doit se faire au plus vite afin que le citoyen d'une commune rurale pèse autant que celui d'une commune de 300 000 habitants. Le grand enjeu en terme de développement économique territorialisé sera celui d'un accès universel au numérique digne de ce nom et couvrant l'ensemble du territoire sans quoi l'économie du futur aboutira à une multiplication des irrégularités et à un démaillage territorial. Les collectivités soutiendront le nombre grandissant de nos PME comme de nos agriculteurs, qui se couvrent sur les marchés, utilisent des images satellitaires et déploient leurs drones pour optimiser leurs récoltes.

2- En matière d'aménagement du territoire, je ferai entreprendre par le Parlement l'abrogation des lois NOTRE et MAPTAM, de 2014, afin de mettre en œuvre un principe d'aménagement du territoire harmonieux, démocratique et cohérent. Je pense qu'il faut avant tout revoir les schémas d'intercommunalité aujourd'hui élaborés d'en haut par la bureaucratie d'Etat, sans mesurer sur le terrain si ces schémas améliorent ou pas les solidarités économiques et humaines. Ce redécoupage devra permettre de mieux correspondre aux territoires de projets et contrats de ruralité et de leur donner un vrai rôle d'interlocuteur et de représentant des souhaits de la société civile.

Il faut également introduire à chaque niveau de responsabilité territoriale, et sans dilution excessive dans les entités nouvelles, une spécialité, un financement et une direction. J'entends ainsi organiser un enchaînement clair de responsabilités. Il faut en outre revenir à des régions ayant un sens économique, en fonction des souhaits de leurs citoyens et des nécessités de l'aménagement du territoire. Les régions actuelles sont une aberration conçue dans des bureaux pour des raisons essentiellement politiques. Il faut redessiner une carte des régions en tenant compte de la mise à disposition des services, non pas mesurée en distances kilométriques mais en temps de déplacement requis. Une grande politique de couverture internet à haut débit doit être financée par l'Etat. Le désenclavement des communes rurales est à ce prix. Notre Banque publique d'investissement, renforcée et pourvue de nouveaux moyens, sera missionnée pour créer un effet boule de neige dans ces efforts d'équipement.

3- Depuis 10 ans, les lois territoriales ont eu pour intention de supprimer notre triple identification à la commune, au département et à la patrie en lui substituant un triptyque intercommunalités/régions-métropoles/Union européenne. Les régions restent dépendantes pour leurs ressources et les métropoles deviennent, dans ce contexte, des pompes aspirantes de compétences. Fortes de leurs ressources, elles empêchent les départements de jouer leur rôle de redistribution en faveur des territoires ruraux et empiètent progressivement sur la souveraineté nationale au sein d'une réorganisation du territoire en « taches de léopard », autour de nouveaux barons étendant leur activité à l'international. C'est dans cet esprit que ce sont établis les pactes Etat / Métropoles. Pour ma part, je veux rompre avec cette logique, en imposant le respect de chaque échelon : les services de proximité pour la commune, le social pour le département et l'économique pour la région. Les 16 métropoles régionales qui existeront en 2017 ne doivent en aucun cas s'emparer des compétences des départements (action sociale, tourisme, collèges et culture, logement...) sans leur accord. Il faut bloquer la pompe aspirante légalement autorisée. La métropolisation va de pair avec une mondialisation financière aux antipodes du nouvel ordre mondial que je défends, fondé sur le

développement mutuel. La clause de compétence générale doit être rétablie pour que les départements puissent intervenir dans tous les domaines présentant un intérêt public sur leur territoire. C'est un moyen de faire respecter le principe de proximité.

4- Les quatre échelons que sont les intercommunalités, les régions, les métropoles et l'Europe (dans la logique financière dominante qui les détermine aujourd'hui) sont utilisés pour étrangler l'exercice de la démocratie de base et de la citoyenneté nationale. Il faut donc nous libérer de l'occupation financière pour établir une concertation véritable entre l'Etat, les collectivités territoriales et leurs citoyens. J'encouragerai les démarches participatives, en prenant exemple sur ceux qui en ont fait l'expérience : budgets participatifs, participation des jeunes à la vie municipale, référendums d'initiative citoyenne (prévus par la loi depuis 2003), engagement dans la gestion des régies publiques, organisation d'une gratuité responsable dans les réseaux publics de transport, etc. Je multiplierai les maisons de service public en milieu rural, à la charge de l'Etat, en se fixant un objectif de 1000 avant 2018. Dans les banlieues, je multiplierai les « maisons du citoyen », rassemblant elles aussi en un même lieu les principaux services, avec un soutien à l'enseignement du français pour les familles et un service d'interprétariat en phase de transition.

Enfin, tout élu ne pourra détenir plus d'un mandat, sauf en ce qui concerne sa participation au Sénat, qui doit représenter les territoires. La conduite de la collectivité doit en effet pouvoir être identifiée à une personne et une équipe.



## **REPONSES DE Monsieur DUPONT-AIGNAN**

*Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets, organisés à l'échelle du bassin d'emplois, accompagnent les EPCI en matière de développement économique et de transition énergétique : Quelle politique de développement économique territorialisée envisagez-vous mettre en œuvre pour répondre aux enjeux des territoires ruraux et périurbains ?*

Depuis des années, on parle du millefeuille des collectivités territoriales or le gouvernement actuel l'a considérablement compliqué avec la loi NOTRe et d'immenses régions sans âme ni réalité géographique ou historique sans compter la loi dite « métropoles » qui démembre les départements. L'Etat s'est lancé dans une course au gigantisme pour complaire à la commission européenne désireuse de créer des Länder européen. Ce faisant, les responsabilités ont été diluées et les rôles ne sont plus clairement définis pour des citoyens qui voient se mettre en place des superstructures éloignées de leurs préoccupations

La question est simple : voulons-nous poursuivre la politique menée par les gouvernements depuis 10 ans qui consiste à asphyxier financièrement les communes, à supprimer les services publics et à transférer toujours plus de compétences à des structures lointaines ?

Ma politique consiste à remettre de l'ordre afin que l'Etat renoue avec une politique d'aménagement du territoire efficace en s'appuyant sur le couple commune-département.



*Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets contribuent à la rationalisation de la carte intercommunale, à une meilleure lisibilité de l'action publique, par une mutualisation des outils et des compétences : Quelle impulsion donnerez vous en matière de politique d'aménagement du territoire ? Avec quels outils (appels à projets, contrats, crédits de droit commun...) ? Quelle place sera donnée aux territoires de projets et aux contrats de ruralité ? Quelle politique tiendrez vous par rapport au maintien des fonds européens (notamment FEADER non agricoles) ? Comment relancez-vous la coopération ? Comment structurerez vous l'administration sur ces questions ?*

En matière d'aménagement du territoire, je veux un Etat stratège qui soutient les communes pour garantir l'égalité républicaine entre urbains et ruraux. J'ai quatre grands objectifs : désenclaver le territoire, dynamiser l'économie locale et faire de la ruralité un lieu d'innovation au service des habitants et des entreprises, garantir l'accès aux services essentiels à la vie des habitants, défendre les plus isolés

#### **A) Désenclaver le territoire**

L'accès à Internet n'est pas seulement un facteur d'attractivité pour les territoires ruraux, il devient une condition essentielle à la vie des communes. Couvrir l'ensemble du territoire en matière de téléphonie mobile et de haut et très haut débit est aujourd'hui une priorité.

C'est la raison pour laquelle j'appelle à

- Supprimer les zones blanches de téléphonie mobile et garantir la télévision numérique sur tout le territoire.
- Etendre l'accès au très haut débit et la couverture des téléphones portables à toutes les zones rurales en utilisant l'argent prévu pour de grands projets inutiles tels que le TGV Lyon-Turin à 26 milliards d'€ (alors que les tunnels ferroviaires existants sont utilisés à 15% de leur capacité). Dans ce cadre, il faut accélérer le plan Très Haut Débit dont la partie zone d'initiative publique, évaluée à 13 milliards d'euros, est prise à hauteur de 6,5 milliards d'Euros par les collectivités et l'Etat. J'augmenterai ainsi la part Etat de 3 milliards pour soulager les collectivités locales
- Imposer à la SNCF le maintien des arrêts sur les lignes à grande vitesse et maintenir le réseau ferroviaire traditionnel plutôt que d'investir dans des projets délirants à la rentabilité douteuse.
- Renationaliser les sociétés d'autoroute afin de supprimer progressivement les péages à mesure de l'amortissement des travaux initiaux et de maîtriser les investissements indispensables pour les territoires encore enclavés

#### **B) Dynamiser l'économie locale et faire de la ruralité un lieu d'innovation au service des habitants et des entreprises**

- Créer un fonds d'investissement et de relocalisation doté de 10 milliards d'€ par an qui favoriserait l'investissement productif, l'emploi et la recherche dans les zones périphériques et rurales notamment.
- Soutenir le commerce en milieu rural et réviser la loi du 4 août 2008 : abaisser de 1000 M2 à 300 m<sup>2</sup> le seuil d'autorisation d'installation des grandes surfaces commerciales en villes moyennes et grandes afin de Faire revivre les centres villes en accompagnant l'installation de commerçants et artisans qui favoriseront l'emploi local.
- Soutenir les artisans par le biais d'aides au renouvellement de leur parc automobile, indispensable à l'exercice de leur activité

- Maintenir, évaluer et renforcer les dispositifs de soutien des zones rurales fragiles

### C) Garantir l'accès aux services essentiels à la vie des habitants

- Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les maires et donner un caractère contraignant à la charte des services publics en milieu rural.
- Mettre en place un moratoire sur les fermetures d'infrastructures publiques en zones rurales
  - Arrêter la politique irresponsable de l'Education nationale qui vise à supprimer les écoles rurales de 1 à 4 classes, soit 18 000 sur les 46 000 écoles rurales implantées sur le territoire national
  - Inciter les professionnels de santé à s'installer dans les zones en pénurie en supprimant une partie de leurs charges sociales et en finançant des maisons pluridisciplinaires de santé et des camions-mobiles pour irriguer une offre médicale de qualité sur l'ensemble du territoire
- Développer les services publics itinérants dans les villages : agents (sécurité sociale, pôle emploi, postes...) se déplaceront ½ journée par semaine dans les mairies de certaines communes afin d'assurer la continuité des services publics sur le territoire et permettre aux médecins s'établissant dans les déserts médicaux de toucher plus de revenus (Via des diminutions de cotisations d'Urssaf).
- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive dans les territoires, en renforçant les moyens dans les territoires victimes des inégalités.
  - Réformer la part territoriale du CNDS en redéfinissant par région les critères de répartition des crédits et en attribuant les subventions sur le fondement d'appels à projets régionaux orientés vers la pratique du sport chez les publics qui en sont le plus éloignés.
  - Redéfinir les critères d'éligibilité aux subventions d'équipement du CNDS pour financer des projets qui répondent à des situations de sous-équipement.
  - Aider les municipalités financièrement pour un meilleur soutien aux clubs. Elles sont les plus aptes à juger de la pertinence des demandes et de la réalité du terrain.

### D) Défendre les plus isolés

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées grâce à l'amélioration du réseau de soins libéraux pour permettre une meilleure prise en charge des personnes nécessitant des soins et à l'adaptation du logement des personnes âgées.
- Diversifier l'offre d'accueil de la petite enfance : renforcer l'attractivité de la profession d'assistante maternelle en milieu rural, favoriser le développement des regroupements d'assistantes maternelles, des micro-crèches, des haltes-garderies itinérantes.

*3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite donnerez vous aux Pactes Etat/Métropoles ? Quelles propositions ferez vous en faveur de l'Alliance des Territoires ?*

Nous vivons un moment historique. Avec la loi NOTRe le gouvernement a amplifié un processus de disparition programmée de nos communes. Les gouvernements successifs veulent faire croire que le regroupement forcé d'intercommunalités toujours plus vastes permet des économies alors que nous savons tous comme maires de terrain, qu'il n'en ai rien.



**Aussi je propose d'abroger la loi NOTRe et de la remplacer par une vraie loi d'aménagement du territoire**

- Consacrer la commune et ses compétences comme cellule de base de notre République
- Interdire les fusions forcées d'intercommunalités et exiger l'accord des Conseils municipaux concernés (les regroupements doivent correspondre à des bassins de vie que seuls les élus locaux sont capables d'apprécier)
- Maintenir un seuil minimum de représentation au sein des Conseils communautaires pour les petites communes sous-représentées aujourd'hui (puisque l'on prend seulement en compte le nombre d'habitants)
- Permettre aux communes rurales de retrouver plus de liberté dans la définition des zones de constructibilité des PLU et PLUI afin de permettre l'installation de nouveaux habitants dans les villages
- Renforcer le statut des maires et des élus municipaux.
- De façon générale, mieux adapter les textes aux territoires ruraux.
- Reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant et donner plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux collectivités

*4. Alors que les Pays, les PÉTR et les Territoires de projets, avec leurs Conseils de développement mobilisent les acteurs de la société civile sur le territoire : Comment soutiendrez vous la démocratie de proximité ? Par quels moyens ?*

Je souhaite redonner la parole au peuple ; Ainsi je propose de :

- Créer un référendum d'initiative populaire dès lors qu'un projet est soutenu par 500 000 inscrits sur les listes électorales.
- Recourir systématiquement au processus référendaire lorsque la modification de la Constitution, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire sont concernées.
- Introduire une dose de proportionnelle : sur les 400 députés, 100 seront élus à la proportionnelle.
- Supprimer la réserve parlementaire et réaffecter les crédits aux toutes petites communes.
- Abroger la loi NOTRe et rendre aux communes toute leur importance.



1. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets, organisés à l'échelle du bassin d'emplois, accompagnent les EPCI en matière de développement économique et de transition énergétique : **Quelle politique de développement économique territorialisée envisagez-vous mettre en œuvre pour répondre aux enjeux des territoires ruraux et périurbains ?**

Contrairement à ceux qui se focalisent uniquement sur l'importance stratégique des métropoles et voient dans nos territoires ruraux des déserts, des dortoirs, ou des zones sans avenir, je considère nos territoires ruraux comme des espaces économiques d'avenir. Je veux valoriser le potentiel économique des territoires ruraux pour qu'ils gagnent en attractivité.

La fin des 35 heures, la baisse des charges et la simplification des mesures administratives que je propose, permettront d'encourager l'installation et le maintien des commerces en zone rurale. Des projets de commerces multiservices devront être développés en partenariat avec la Poste, les opérateurs téléphoniques et des acteurs publics et privés. L'agriculture façonne nos territoires, je propose de lui donner un nouveau souffle : réduction des normes et des charges, levée de l'embargo sur la Russie, suppression de normes françaises surajoutées à la réglementation européenne, création d'un « compte épargne aléa climatiques et économiques » très simple d'emploi pour mieux protéger les agriculteurs contre risques climatiques et économiques. C'est à ce prix que tous nos agriculteurs pourront à nouveau vivre de leur travail et irriguer les territoires.

Je compte, par ailleurs, faire du développement durable une source de développement économique, de lien social et de création d'emplois pour nos territoires : j'accélérerai le développement des circuits courts pour réduire l'empreinte carbone des produits consommés tout en permettant aux petits producteurs locaux d'atteindre un niveau de revenus décent, je relancerai l'investissement des « énergies propres » et développerai la production des énergies renouvelables dans les zones pertinentes. Je favoriserai l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire et le développement des commerces responsables et équitables afin d'utiliser les leviers de la consommation pour protéger la biodiversité et promouvoir un développement économique partagé.

Pour lutter contre la dégradation des centres et du patrimoine, je mettrai en place et j'accompagnerai un programme national d'intervention en faveur de la requalification des centres-bourgs, et je bonifierai le prêt à taux 0 (PTZ+) pour l'acquisition, dans l'ancien, de leur résidence principale par des salariés ou travailleurs indépendants s'installant dans ces territoires. Je reverrai également le dispositif et les critères des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) afin de gagner en lisibilité et en efficacité.

Afin d'encourager la réussite des élèves en milieu rural, outre des mesures plus générales que je vous invite à consulter dans mon programme, j'entends accroître l'offre éducative dans les zones de revitalisation rurale au même titre que dans les zones urbaines sensibles, en soutenant la création d'établissements publics ou privés innovants. Par ailleurs, confier la gestion des centres de formation des apprentis (CFA) et des lycées professionnels aux régions



nous permettra de mieux adapter certaines formations aux perspectives économiques territoriales.

2. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets contribuent à la rationalisation de la carte intercommunale, à une meilleure lisibilité de l'action publique, par une mutualisation des outils et des compétences : **Quelle impulsion donnerez-vous en matière de politique d'aménagement du territoire ? Avec quels outils (appels à projets, contrats, crédits de droit commun...) ? Quelle place sera donnée aux territoires de projets et aux contrats de ruralité ? Quelle politique tiendrez-vous par rapport au maintien des fonds européens (notamment FEADER non agricoles) ? Comment relancez-vous la coopération ? Comment structurerez-vous l'administration sur ces questions ?**

Je ne souhaite pas engager une nouvelle réforme territoriale. Ma priorité, c'est le redressement économique et l'emploi. Je veux cependant changer la logique de relation entre l'Etat et les collectivités et mettre fin aux pratiques autoritaires du dernier quinquennat. Les collectivités et l'Etat doivent s'inscrire dans une logique de liberté et d'expérimentation donnant plus de souplesse et de marges de manœuvre aux communes et aux élus. Il est absurde de vouloir imposer un modèle unique alors que les situations sur le territoire sont si variées. Les mouvements de mutualisation sont bien sûr à encourager, les communes nouvelles, les intercommunalités doivent prendre leur essor, mais sur la base du volontariat. Les élus locaux doivent être respectés par un Etat qui, plutôt que de se mêler de tout et de multiplier les contrôles, assume pleinement ses missions fondamentales. Pour donner une visibilité budgétaire aux communes et aux collectivités, je m'engagerai dans un contrat de mandature sur la durée du quinquennat, basé sur la transparence et la confiance, pour mettre fin aux mauvaises surprises de la norme nouvelle dispendieuse ou de la mesure imposée sans ressources correspondantes.

3. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : **Quelle suite donnerez-vous aux Pactes Etat/Métropoles ? Quelles propositions ferez-vous en faveur de l'Alliance des Territoires ?**

Face à une fracture territoriale qui n'a jamais été aussi profonde et qui menace l'unité de la France, des mesures concrètes s'imposent. Il est temps de les réintégrer dans notre politique d'aménagement du territoire fondée sur la complémentarité entre espaces métropolitains et territoires ruraux, sans privilégier les uns au détriment des autres. Il faut à la fois développer la coopération et la connexion entre le monde urbain et le monde rural, et développer les zones rurales pour que celles-ci gagnent en dynamisme et en attractivité. Je doterai la France d'une structure qui coordonnera et mettra en œuvre un plan national de revitalisation de la ruralité.

Il m'apparaît important de favoriser la mobilité des habitants de zones rurales. J'inviterai les régions à agir concrètement sur le cadencement des TER afin de faire le lien entre les bassins de vie et l'emploi. Je favoriserai par ailleurs un plan d'investissement national dédié à la

rénovation des infrastructures routières et à la création d'aires de stationnement consacrées au co-voiturage.

Des mesures favorisant le développement économique et social au niveau local seront ensuite nécessaires. Le projet de commerce multiservice que j'ai pu vous exposer s'inscrit par exemple dans cette logique. Je lutterai contre les déserts médicaux et garantirai un meilleur accès aux soins en adaptant le *numerus clausus* aux réalités régionales, en améliorant la rémunération des médecins généralistes et en poursuivant l'implantation de maisons de santé pluri-professionnelles. La création d'incubateurs, la fixation d'objectifs de financements d'équipements agricoles et ruraux pour la Banque Publique d'Investissement, sont d'autres mesures que je propose en faveur de ces territoires. Vous soulignez dans votre Manifeste la nécessité de « placer le numérique au cœur des stratégies de développement des territoires ruraux », sachez que j'accélèrerai le déploiement du très haut débit fixe et mobile d'ici à 2022 en relançant le Plan France Très Haut Débit, en le réorganisant et en initiant un « Plan 5G ».

4. Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets, avec leurs Conseils de développement mobilisent les acteurs de la société civile sur le territoire : **Comment soutiendrez-vous la démocratie de proximité ? Par quels moyens ?**

Les élus territoriaux en ont assez des réformes qui ont accru la centralisation du pays, qui se sont négociées dans des ministères parisiens, sans aucune concertation avec les élus locaux, et qui ont éloigné les citoyens des espaces de décision.

Je suis décidé à mettre fin aux comportements qui ont conduit à organiser la France d'en haut, de manière uniforme et autoritaire (10 milliards d'euros de baisse de dotations en trois ans, redécoupage des cantons, loi NOTRe) et qui ont souvent abouti à une sous-représentation des territoires ruraux. Je crois profondément à la République des territoires, et je crois surtout qu'ils ont besoin de liberté, d'adaptabilité et de souplesse. Je veux donc faire valoir un vrai « droit à la différence » entre les problématiques rurales et les problématiques urbaines : j'assouplirai l'application des normes aux territoires ruraux avec un principe « d'adaptabilité » confié aux assemblées élues, et je remplacerai le « plan local d'urbanisme » par un « plan local de ruralité ».





Monsieur Raymond VALL  
Président  
ANPP  
22, Rue Joubert  
75009 PARIS

Paris, le **10 AVR. 2017**

Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur,

Mon projet pour la France est un projet qui réunit les Français. Il les mobilise dans une vision commune et partagée de leur avenir. Et parmi ce qui fait France, il y a notre territoire, ultramarin, urbain et rural. C'est une richesse inédite pour un pays de disposer de tant de ressources différentes, de tant d'espaces. Je veux exalter ces capacités dont beaucoup sont inexploitées parce que vues de manière tronquée ou insuffisamment considérées. C'est sans doute le cas de notre espace rural, de notre forêt. La France comme l'Europe est avant tout rurale dans sa géographie. Et vous avez raison de le souligner, sa démographie l'est de plus en plus. Ce modèle qui vient supplanter les décennies d'exode rural est une chance pour la France. Mais je le dis clairement, il n'y aura pas de développement du monde rural défini à Paris, pas plus qu'il ne peut se définir à Lyon, Marseille, Bordeaux ou dans les capitales régionales. Cette vision descendante est désormais caduque, souvent inefficace et fréquemment injuste. C'est l'esprit qui a guidé la conception de mes propositions pour le monde rural.

Je veux, et c'est le sens de mon programme, redonner du sens à la notion d'aménagement du territoire. Je veux que cesse la purge organisée dans les services de l'Etat. Il doit poursuivre son évolution et sa modernisation et pour cela revenir sur une stratégie qui a été vécue à raison comme une mise à distance des territoires. Etre plus efficace, c'est aussi repenser l'organisation de ses services, sa capillarité, pour mieux servir et correspondre aux territoires ruraux et aux aspirations de leurs habitants, en terme de services publics, et d'ingénierie notamment pour les entreprises, les associations et les élus. La « voix de la ruralité » que vous contribuez à porter, je l'entends et j'en mesure la force.

Elle est aussi une réponse aux discours sur la ruralité moribonde et poussiéreuse que certains entretiennent à dessein. Si abandon il y a, il n'est pas le fait de tous, et les structures que vous représentez, les élus qui les font vivre, en sont la preuve quotidienne. Vous êtes et restez aux côtés de nos concitoyens. Mais la ruralité doit être davantage entendue et au-delà de l'existence d'un ministère de l'aménagement du territoire, - qui aura désormais une administration à sa disposition - il faudra, comme nous avons su le faire dans le domaine de la parité avoir dans chaque ministère une vigilance sur l'impact de nos politiques dans les territoires ruraux. C'est vrai des normes comme de la définition d'outils adaptés aux spécificités.

Je demanderai à mon gouvernement de réviser de manière sensible les modes d'interventions. L'administration a souvent de bonnes idées mais elle oublie d'entendre le besoin de souplesse et d'agilité. Comme je le développe depuis le début de cette rencontre avec le peuple français autour de l'idée que nous avons contracté une dette environnementale, il nous faut être lucides, ensemble, pour reconnaître aussi une dette territoriale creusée par le mirage des effets magiques de la métropolisation. Je me méfie des appels à projets qui sont des outils parfaits pour les administrations robustes et denses mais discriminante pour les autres. Le droit commun doit être notre objectif à termes mais cela sera l'objectif aux termes de mon mandat, une fois une égalité républicaine reconquise. A ce titre, je missionnerai le Parlement pour introduire dès 2018 des dispositions dans la loi dédiée aux collectivités territoriales pour la péréquation, qui est dans notre Constitution, se traduise dans la Loi de la République avec plus de consistance.

En matière de développement économique, la lecture à partir des seuls pôles de compétitivité, construits dans une approche centralisée doit trouver un équivalent dans le monde rural. Il existe des pôles de développement qui doivent être ajoutés à la liste des bénéficiaires des aides en matière économique. Je réformerai le mode d'intervention de la BPI pour qu'elle regarde au-delà des périphériques régionaux et de ses habitudes en limitant son intervention auprès des entreprises situées dans les zones denses. Le tissu de nos PME est une chance, mais pour qu'il ne s'effiloche pas, l'accompagnement doit être plus précis. Là aussi, je demanderai aux acteurs consulaires de réinterroger leur nouvelle organisation qui a réduit et concentré essentiellement leur intervention dans les agglomérations. C'est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant.

C'est aussi un gage donné aux territoires qui "se bougent" et un appel à ceux qui ne le font pas, qu'ils sentent que l'Etat doit et a décidé de les accompagner. C'est aussi le sens de la proposition de loi Ruralité, que je fais mienne, sur un modèle sans doute voisin de la loi Montagne. Il nous faut l'écrire avec les acteurs du monde rural. Mais j'ajouterai des moyens cette fois-ci.

Mon engagement européen est connu et ma présidence sera celle qui renégociera une série de défis communs. Celui des territoires n'est pas le moindre. Bien entendu l'agriculture sera et restera le socle et le pilier d'une France qui s'enorgueillit de ses agriculteurs dont beaucoup souffrent. C'est donc aussi une réponse sociale autant que d'aide aux projets qu'il nous faut porter.

Mais je sais aussi que le monde rural a changé, qu'il est le berceau de vie de très nombreux Français qui ont choisi ou pas d'y habiter, de plus en plus nombreux. Je mesure la révolution silencieuse et prometteuse des nouvelles formes de travail qui sont aussi un souffle d'air pour les espaces ruraux comme le télétravail ou le coworking. Qui ne voit pas qu'il y a là une partie de la réponse à nos défis communs, urbains et ruraux, de mieux vivre, de moins se déplacer pour s'investir dans sa vie personnelle, son village, dans son territoire ?

C'est bien un monde nouveau qu'il convient de construire dans ce nouveau rapport aux espaces, aux distances, au temps dont les territoires ruraux peuvent être tout autant bénéficiaires que les métropoles. Et disons-le tout net, mon mandat sera celui d'un rééquilibrage. Nous avons désormais un réseau de métropoles d'équilibre, sanctuarisé par les lois Maptam, NOTRe et sur le Grand Paris et, accompagné depuis des décennies par les lois de finances qui en font des acteurs de l'économie européenne voire mondiale.

.../...



Ce socle est désormais solide même si nous devons veiller aux drames de certains de nos territoires de banlieues que ces métropoles doivent travailler à mieux intégrer dans leur développement dans une dimension sensiblement plus solidaire. Elles en ont les moyens et les capacités grâce à leurs élus et leur organisation.

Place est désormais venue d'envisager l'émergence de ces mêmes socles pour les territoires ruraux. Les fonds européens doivent être encore simplifiés et je demanderai au gouvernement de veiller à leur bon usage et surtout à l'accélération de leur arrivée effective au bénéfice des projets en aidant les régions à terminer cette révolution dans la gestion. Les évolutions de l'organisation de l'Etat dans les territoires, soyons lucides, n'ont pas été comprises ni digérées. Le défi nouveau de l'Etat, en plus de la poursuite de sa modernisation numérique, est de repenser son déploiement là où les acteurs ruraux en ont le plus besoin. Nous connaissons ce débat entretenu par certains sur le trop plein de fonctionnaires. Vous le savez, c'est aux antipodes de ma conception. Mais je veux que l'Etat repense son évolution à l'aune de ces appels criant des territoires qui en sont le plus dépourvus. Nous devons aussi entendre cette voix là pour que tous puissent mener les projets tels qu'ils le veulent, avec un accompagnement effectif de la puissance publique nationale.

S'agissant des relations villes campagnes, je veux saluer cette prise de conscience par les acteurs locaux eux même parfois contre une lecture de l'Etat encore très jacobine. Je veux néanmoins saluer les travaux menés par Cécile Duflot au début du quinquennat sur la notion d'égalité des territoires. Ce sont des acquis dans l'approche qui doivent irriguer l'administration d'Etat et les nouveaux outils imaginés ensemble. Le champ de ces échanges est prometteur : mobilité de fonctionnaires, aides aux entreprises, solidarités en matière d'ingénierie, réduction des déplacements vers les villes et des congestions automobiles, de la pollution, détente du marché du logement dans les zones denses, etc... les pistes d'actions sont innombrables et urgentes à ouvrir.

Cela nous oblige.

Par exemple à aller au-delà des seuls pactes Etat/Métropoles qui doivent davantage associer les territoires ruraux dans l'espace géographique dans lesquels prospèrent les métropoles par l'apport quotidien de ces millions de « pendulaires ». Il faudra réfléchir à des pactes entre les territoires ruraux et l'Etat et comme je le propose déjà avec les outre-mers. Pas simplement pour le parallélisme des formes mais avant tout pour accentuer et accélérer les démarches de développement. C'est aussi cela à l'incarnation de l'égalité républicaine qui devra se traduire dans nos choix comme par exemple sur les technologies numériques dont la diversité permet d'éviter une attente devenue insupportable pour beaucoup de nos concitoyens, qu'il s'agisse de la téléphonie ou de l'Internet.


Enfin, disons-le clairement, démocratie et développement sont indissociables. La place que je veux donner aux services publics est déterminante. Leur évolution doit répondre d'urgence aux besoins de nos concitoyens. Et non l'inverse. Aussi, si l'accès à de nouveaux services, grâce au numérique, permet parfois de rendre accessibles des services qui ne l'ont jamais été ; l'accompagnement des personnes éloignées du numérique doit éviter leur exclusion. Là encore, le monde rural est le ferment d'une nouvelle société que je porte, qui doit voir se développer l'innovation en matière de service, pour la mobilité, l'éducation, la culture, le patrimoine ou encore le sport.

.../...

L'enjeu du commerce est également majeur et nécessite de revoir les modes d'intervention. D'abord en augmentant les fonds Fisac pour le déploiement des services et l'animation de la vie locale dans les bourg-centres mais aussi dans les centre-bourgs ; nous gagnerons ce défi de la revitalisation en prenant modèle sur le monde en réseau qui se construit chaque jour devant nous. Notre maillage singulier, fruit de notre histoire est sans doute un allié que nous sous-estimons afin de favoriser l'agilité des acteurs dans leur diversité. Elle alimente le foisonnement discret mais bien réel qui frémit.

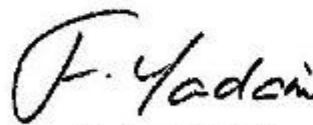
C'est à ces conditions aussi que nous accroîtrons le modèle démocratique que nous portons, qui fédère et unit. Je n'oublie pas que le monde rural est plus investi dans la citoyenneté de proximité, que la participation y est plus forte. Qu'à ce titre, le pays s'enrichirait de cette avance du monde rural que je veux voir s'émanciper encore ; cela suppose d'exalter et de réenchâter la fonction d'élus, de donner une vraie place aux conseils de développement. Il n'y a pas de fatalité à voir se tarir l'engagement citoyen. J'ouvrirai un chantier qui devra traiter au fond et définitivement le statut de l'élu pour que le mandat local qui débutera en 2020 soit celui d'une renaissance de l'engagement indispensable au développement du monde rural.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de toute ma considération.



Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,  
la Permanence présidentielle



Fatima YADANI



Alexis BACHELAY



## **Réponse de Monsieur Jean LASSALLE**

Un copier-coller de son programme nous ayant été retourné ainsi dans un mail :

### **5. Revitaliser nos territoires et nos communes**

5.1 : Restaurer la liberté pour les communes de s'associer ou non en intercommunalités à taille humaine, outils de facilitation

5.2 : Restaurer les dotations de l'État aux communes et départements, à hauteur du financement perdu en 2017 soit 1 milliard d'euros

5.3 : Conserver les départements

5.4 : Ouvrir sur de larges horaires 2 000 bureaux de police / gendarmerie dans les quartiers et les bourgs (- 400 M€)

5.5 : Garantir à tout citoyen la possibilité de porter plainte, en mettant en place un service dédié au recueil des plaintes

5.6 : Etendre les systèmes d'alerte en cas d'urgence, à tous les moyens de communication électronique (SMS, réseaux sociaux, etc.) (- 2 M€)

5.7 : Créer dans toute la France des coopératives d'investissement local, à la façon du mutualisme, permettant d'investir son argent dans des projets locaux, d'entreprises ou sociaux (- 10 M€)





# En Marche !

en-marche.fr  
@enmarchefr

Paris, le 19 avril 2017

## **REPONSES D'EMMANUEL MACRON AU QUESTIONNAIRE DE L'ANPP**

### **Question 1 : Quelle politique de développement économique territorialisée envisagez- vous mettre en œuvre pour répondre aux enjeux des territoires ruraux et périurbains ?**

Je veux d'abord souligner que les mesures générales que nous prendrons pour permettre le développement de l'économie française bénéficieront, bien évidemment, aux territoires périurbains et ruraux. Ainsi, quand nous proposons d'alléger les normes et de donner aux territoires une liberté d'adaptation, quand nous nous engageons à baisser la fiscalité pesant sur les sociétés, ce sont autant d'opportunités nouvelles pour les entreprises des zones périurbaines et rurales.

Nous prendrons ensuite des dispositions particulières liées aux difficultés spécifiques de ces zones périurbaines et rurales. Parce qu'il ne peut pas y avoir de développement économique sans une accessibilité optimale, nous prévoyons par exemple, dans notre plan d'investissement, de consacrer 5 milliards d'euros aux infrastructures et aux équipements locaux. De la même façon, nous entendons, sous cinq ans, relier l'ensemble des communes de l'hexagone en très haut débit fixe et mobile. Notre philosophie générale est simple : nous ne nous situons pas dans une logique d'assistance aux territoires ruraux et périurbains, mais dans une logique d'*empowerment*. Ce que nous voulons, c'est que les collectivités locales aient les moyens de prendre leur destin en main.

### **Question 2 : Quelle impulsion donnerez-vous en matière de politique d'aménagement du territoire ? Avec quels outils (appels à projets, contrats, crédits de droit commun...) ? Quelle place sera donnée aux territoires de projets et aux contrats de ruralité ? Quelle politique tiendrez-vous par rapport au maintien des fonds européens (notamment FEADER non agricoles) ? Comment relancez-vous la coopération ? Comment structurerez-vous l'administration sur ces questions ?**

Je viens de le mentionner, une part significative de notre plan d'investissement, qui prendra la forme d'un appel à projet, sera consacrée à des politiques d'aménagement du territoire. Il faut ajouter à cela les crédits – 15 milliards d'euros – qui seront consacrés à la transition énergétique et qui pourront relever aussi de l'aménagement du territoire. Notre philosophie en la matière est la suivante : nous entendons sortir des grands projets, parfois pharaoniques et qui souvent ne voient jamais le jour, pour privilégier l'efficace. Concrètement, nous préfererons par exemple construire une quatrième voie à une route nationale pour relier



une petite ville à une ville moyenne, que promettre une ligne TGV qui ne verra jamais le jour.

S'agissant des dispositifs auxquels vous faites allusion comme les contrats de ruralité et les territoires de projets, nous pensons qu'ils vont globalement dans le bon sens. Pourquoi ? Parce qu'ils permettent d'aller au-delà limites administratives parfois trop rigides pour privilégier l'espace vécu par nos concitoyens et leur proposer des solutions pragmatiques. Ils continueront donc à avoir un rôle important.

Enfin, je crois que si, dans certaines zones urbaines, l'administration déconcentrée fait parfois doublon avec les services des collectivités et mérite à ce titre d'être réorganisée, elle joue, dans les zones rurales un rôle d'appui technique, juridique, prospectif essentiel. Dans ces zones, elle sera donc préservée.

**Question 3 : Quelle suite donnerez-vous aux Pactes Etat/Métropoles ? Quelles propositions ferez-vous en faveur de l'Alliance des Territoires ?**

Les métropoles sont une chance pour la France. Elles sont – pour les quinze plus grandes – à l'origine de la moitié de la richesse créée chaque année. Elles sont nos atouts-maîtres dans la mondialisation. Elles alimentent un système de redistribution territoriale des revenus qui bénéficie fortement aux territoires périurbains et ruraux. Il faut donc le soutenir et c'est pour cela que je prolongerai les pactes État-Métropoles.

En même temps, les métropoles ont aussi un devoir de solidarité avec les territoires qui les entourent. Je favoriserai donc toutes les initiatives qui visent à construire localement des partenariats entre territoires urbains et territoires ruraux : contrats de réciprocité urbain-rural, systèmes de péréquation locaux. L'Alliance des territoires ne se décrète pas, elle se construit sur le terrain.

**Question 4 : Comment soutiendrez-vous la démocratie de proximité ? Par quels moyens ?**

Je me reconnais pleinement dans les théories de Pierre Rosanvallon quand il souligne que la démocratie ne doit pas se limiter au vote, mais qu'elle est un travail quotidien, permanent, une exigence de tous les jours. Je ne peux donc que saluer le rôle des conseils de développement, qui permettent d'organiser la mobilisation de la société civile dans les territoires. La loi NOTRe a renforcé leur rôle. Je veillerai à ce qu'elle soit appliquée partout.



Paris, le 10 avril 2017

Raymond Vall  
Président de l'ANPP

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité Jean-Luc Mélenchon au nom de l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux des pays pour solliciter ses positions concernant les politiques à mener en direction de la ruralité. Nous vous en remercions.

Le programme « l'Avenir en commun », fruit de plus de 3000 contributions citoyennes déposées sur notre plateforme ILM2017.fr, et de multiples contributions d'universitaires et d'experts a pour ambition de rendre à notre devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » un contenu récl. Nous voulons engager une politique de redistribution des richesses, de planification écologique et de refondation démocratique par la Constituante pour la 6e République.

Pour que l'égalité soit réelle, il faut que chacun puisse avoir accès aux mêmes droits partout où il se trouve. Cela vaut pour les territoires ruraux comme pour les quartiers populaires de nos métropoles. De plus, pour faire la transition écologique, il faudra compter au premier chef sur les territoires ruraux. Ainsi nous ne voulons plus laisser le marché organiser l'aménagement du territoire. Il faut sortir de cette logique que la loi NOTRe incarne et organiser une planification écologique démocratique de l'aménagement du territoire.

1. Nous sommes attachés au principe de la coopération des collectivités. Les pays répondent à des logiques de coopération à l'échelle des bassins de vie que nous voulons préserver. En revanche leur transformation en PETR est une réponse insuffisante à la situation créée par la loi MAPTAM par la création des métropoles et par la loi NOTRe qui renforce la compétence de développement économique des Régions. Nous étions opposés à ces lois, que nous voulons abroger.

Nous pensons que le rôle des politiques publiques est de compenser les déséquilibres créés par le marché et non pas de les entériner. Les politiques de développement économique doivent être pilotées par des principes garantis par l'Etat et mis en œuvre par les collectivités les plus à même à les incarner. Ainsi ce sont les collectivités départementales, en lien avec des intercommunalités choisies ou réunies dans des pays qui sont les mieux à même de piloter au niveau des territoires une politique de développement économique impulsée par l'Etat. L'objectif sera la transition écologique et la relocalisation de l'économie.

2. Nous sommes favorables aux dynamiques de projet partagées sur un territoire. Nous sommes donc favorables aux territoires de projet. En revanche ce type d'outil contractuel ne doit pas amener l'Etat à assécher les dotations



globales de fonctionnement des collectivités sous prétexte de financements consentis pour des investissements pour lesquelles elles contractualisent. Les collectivités doivent avoir des financements stables qui leur permettent d'assurer aussi le fonctionnement des services publics dont elles ont la charge. Nous avons sur les contrats de ruralité la même vision. Nous y sommes favorables parce que cela permet à l'Etat d'impulser des politiques vertueuses notamment en matière de transition écologique, mais en complémentarité avec les dotations de fonctionnement stables.

Sur les fonds européens, il faut en revoir l'attribution afin qu'ils contribuent aux objectifs donnés par l'Etat. C'est notamment le cas pour les aides de la PAC dont l'attribution a une conséquence directe sur le développement économique des territoires, et que nous souhaitons réorienter vers une rémunération à l'actif plutôt qu'à l'hectare et vers la rémunération des services spécifiques rendus à la collectivité par l'agriculture écologique. Il y aurait donc une meilleure complémentarité avec les fonds FEADER.

Pour mettre en œuvre les objectifs de relocalisation de l'économie et de transition écologique, il est indispensable de redonner les moyens à l'administration d'Etat afin qu'elle ait les moyens d'accompagner les territoires dans la mise en œuvre de leurs projets. Ainsi les moyens de l'ingénierie publique supprimés pour des raisons comptables ces dernières années ont laissé beaucoup de communes en difficulté. Nous entendons les rétablir.

3. Nous sommes opposés au principe de la métropolisation qui est au cœur des lois MAPTAM et NOTRe. La logique de ces lois de décentralisation est de transférer des compétences du département vers les métropoles. Les Pactes Etat Métropole ont également pour objectif de transférer des compétences de l'Etat aux Métropoles. C'est pour nous une pente dangereuse vers une République à plusieurs vitesses, et un aménagement du territoire donnant la priorité aux métropoles par rapport au reste du territoire.

La fracture territoriale que les territoires ruraux subissent va, avec cette logique, s'accroître, et l'objectif de complémentarité des territoires inscrit dans la présentation des Pactes Etat-Métropole n'est que cosmétique. Le but est de donner la priorité à la compétitivité des territoires, dans le cadre européen qui est celui de la compétition économique et de la concurrence « libre et non faussée », au cœur du traité de Lisbonne qui régit l'essentiel des politiques économiques et d'aménagement du territoire des Etats.

Nous pensons qu'il faut au contraire sortir de ce cadre et engager une relocalisation de l'économie et un aménagement du territoire équilibré. Cela impose de s'extraire du cadre européen de la concurrence, en sortant des traités actuels. Dans cette perspective, nous redonnerons la priorité aux départements qui sont l'outil efficace de politiques de justice sociale et territoriale.



Nous abrogerons les lois NOTRe et MAPTAM. Dans un deuxième temps nous reconstruirons une politique d'aménagement du territoire basée sur la complémentarité des territoires. Il faudra donc développer des moyens d'analyse et de planification et nous proposerons une loi de justice territoriale au Parlement.

4. Nous sommes attachés au principe de l'implication citoyenne à tous les niveaux de décision, et notamment pour les projets d'aménagement du territoire. Les Pays, PETR et Territoires de projet mettent déjà en œuvre des dispositifs qui le permettent. Cela doit être prolongé. Pour faire cela, nous mettrons en place une organisation territoriale autour des départements et des communes. Ces collectivités seront le pivot de la construction d'espaces de souveraineté à l'échelle des bassins de vie, permettant une coopération intercommunale et à l'échelle des pays. Nous favoriserons l'intervention citoyenne en réformant le mode de décision dans les collectivités. Ainsi, il faut clairement séparer les fonctions exécutives et délibératives dans les collectivités locales afin de permettre une véritable délibération. Nous inscrirons dans la loi la possibilité pour les citoyens d'inscrire une question à l'ordre du jour des assemblées par voie pétitionnaire. Nous impliquerons les citoyens dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets en instaurant un droit de saisine pour les comités citoyens, auprès des parties contractantes, dans le temps de la durée des actions engagées.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise





## Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste  
2, rue Richard Lenoir  
93 100 Montreuil

Montreuil, le 17/04/2017

### Réponse à ANPP

*Quelle politique de développement économique territorialisée envisagez-vous de mettre en œuvre pour répondre aux enjeux des territoires ruraux et périurbains ?*

Nous considérons que la priorité est d'en finir avec les politiques d'austérité qui frappent particulièrement les territoires ruraux et périurbains, mais aussi avec les logiques néo-libérales qui ont amené la désertification industrielle, la casse des services publics et la ruine de l'agriculture. C'est dans cette perspective que notre programme avance 3 mesures fondamentales :

1. l'interdiction des licenciements, afin d'arrêter l'hémorragie de l'emploi.
2. la fin de suppression de postes dans les services publics et la création d'un million d'emplois publics, ce qui permettrait non seulement de maintenir l'emploi et les services publics dans les territoires (écoles, postes etc.), mais aussi de répondre aux besoins sociaux, en particulier dans la prise en charge de la petite enfance ou du 4<sup>e</sup> âge.
3. la sortie d'une agriculture soumise aux logiques agroindustrielle et la reconversion d'une agriculture en tout biologique, qui serait sortie des logiques de profit à court terme et de la spéculation foncière.

*Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets contribuent à la rationalisation de la carte intercommunale, à une meilleure lisibilité de l'action publique, par une mutualisation des outils et des compétences : Quelle impulsion donnerez-vous en matière de politique d'aménagement du territoire ? Avec quels outils (appels à projets, contrats, crédits de droit commun...) ? Quelle place sera donnée aux territoires de projets et aux contrats de ruralité ? Quelle politique tiendrez-vous par rapport au maintien des fonds européens (notamment FEADER non agricoles) ? Comment relancez-vous la coopération ? Comment structurerez-vous l'administration sur ces questions ?*

Nous sommes favorables à la coopération intercommunale lorsqu'elle peut permettre aux populations de trouver, si elles le souhaitent, des réponses à leurs besoins ou encore de mener des projets de solidarité entre communes voisines. En revanche, nous sommes opposés à l'intercommunalité imposée qui s'est mise en place à travers la réforme territoriale. Ces logiques autoritaires ne partent en effet pas des besoins ou des désirs des populations, mais leur imposent par le haut un cadre institutionnel dont elles ne veulent pas. Au nom de la « rationalisation », ce procédé provoque en réalité davantage d'inégalités, moins de démocratie et produit en lieu et place des soi-disant « économies d'échelle » des absurdités bureaucratiques qui nuisent à l'efficacité des services publics locaux.

C'est pourquoi, par souci démocratique, nous militons pour l'abrogation des lois de réforme territoriale. Plus généralement, nous voulons substituer à l'approche autoritaire et centralisatrice de l'Etat français, mais aussi aux politiques bureaucratiques qui visent à mettre en place des structures coupées des populations, une logique par le bas qui laisserait les populations libres de choisir elles-mêmes leurs cadres de coopération et disposerait surtout des moyens de les contrôler.

*Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets sont les interlocuteurs privilégiés des Métropoles pour le portage d'actions pour les coopérations urbain/rural : Quelle suite*





## Philippe Poutou

Ouvrier, candidat anticapitaliste  
2, rue Richard Lenoir  
93 100 Montreuil

Montreuil, le 17/04/2017

*donnez vous aux Pactes Etat/Métropoles ? Quelles propositions ferez vous en faveur de l'Alliance des Territoires ?*

D'une manière générale, nous sommes hostiles à la création par le haut d'institutions territoriales non élues. Nous sommes aussi opposés aux politiques de métropolisation qui ne peuvent aboutir qu'à dévitaliser encore un peu plus les territoires et ne croyons pas qu'il puisse y avoir une politique de « bonne métropolisation », qui puisse constituer un rempart face aux effets délétères que porte nécessairement ce type de politique néo-libérale.

Nous sommes aussi hostiles aux logiques de contractualisation qui n'ont d'autre objets que de mettre en concurrence les territoires afin de les asservir aux politiques néo-libérales qui sont imposées par le haut. Nous sommes donc partisans de substituer une logique de dotation aux politiques de contractualisation.

*Alors que les Pays, les PETR et les Territoires de projets, avec leurs Conseils de développement mobilisent les acteurs de la société civile sur le territoire : Comment soutiendrez vous la démocratie de proximité ? Par quels moyens ?*

La première mesure de soutien à la démocratie de proximité est d'abroger la réforme territoriale, en particulier pour rétablir la clause de compétence générale, supprimer l'intercommunalité obligée et revenir sur les nouvelles cartes régionales et départementales, en laissant les populations maîtres du choix de leur espace de rattachement. Par ailleurs, nous soutenons toutes les expériences de démocratie par le bas : budgets participatifs, assemblée générale de village, conseils de hameaux etc.

Plus généralement, nous ne sommes pas favorables à une démocratie qui ne concernerait que « les acteurs de la société civile », ce qui dans la novlangue néo-libérale ne concerne en réalité guère que le patronat et les élus. Nous militons au contraire pour une démocratisation de l'ensemble de la société, qui rende à la population sa capacité à décider de ses propres choix, non seulement dans la sphère proprement institutionnelle, mais aussi dans l'ensemble de la vie économique et sociale, ce qui suppose en particulier que la démocratie ne s'arrête plus à la porte des entreprises afin de donner une réalité concrète à notre slogan de campagne : « nos vies, pas leurs profits ! ».

Philippe Poutou

